

ASSEMBLÉE NATIONALE

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS556

présenté par
M. Bothorel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

| |
|---|
| Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution. |
|---|